

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

***PROCES VERBAL***

de la séance du

**LUNDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2019**

à 18 h 30

**au Centre des Congrès d'Epinal**

*(7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL)*

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Lundi 1<sup>er</sup> avril 2019 à 18 h 30**  
**Centre des Congrès d'Épinal - 7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL**

Affichage - article L. 2121-25 du CGCT

L'an deux mil dix-neuf le premier avril à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, se sont réunis au Centre des Congrès d'Épinal, 7, avenue de Saint-Dié, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du vingt-six mars deux mil dix-neuf, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mesdames et Messieurs M. Heinrich (*sorti pour le point n°10*), R. Alémani, P. Eymard, Y. Villemin, D. Momon, J.L. Martinet, H. Vouaux, M. Fournier, F. Dulot, J.C. Moretton, P. Soltys (*parti au point n°18*), P. Raffel, G. Colin, F. Drevet, P. Hauller, N. Braun (*arrivé au point n°4*), C. Petit (*parti au point n°13*), J.C. Cravoisy, P. Larrière, J. Marot, E. Garion, R. Habrant, D. Andrès, J. Aubry, M.J. Balthazard-Fremiot, J.P. Bazin, J.P. Bégel, A. Ben Omrane, M.O. Beurné, M. Bisson, Y. Bombarde, J. Brunet, R. Canteri, P. Casadevall, J.L. Chaudy, M. Claudel, R. Clément, S. Cossin, E. Courtois, A. Courtois-Paulus, N. Daguey, J. Demange, A. Denninger-Arnoux (*partie au point n°13*), C. Deschaseaux, G. Dubois, M. Emeraux, T. Euriat, G. Eymann, M. Ferry, A. Fève, D. Fimbry, F. Fleury (*partie au point n°15*), G. François, T. Gaillot, A. Gamet, F. Garcia, J.M. Georges, A. Gornet, M. Grandjean, J. Grasser, A. Huc, B. Huguenin, G. Jeandel-Jeanpierre, O. Jeandin, J.P. Jeannot, B. Jourdain, C. Leroy, P. Leroy, C. Lhuillier, J.N. Lombard, A. Mangin, C. Michel, J.M. Michel, J.P. Moinaux, B. Morel, P. Noël, C. Pierrat, B. Pourchet, A. Rafiki, L. Rayeur-Klein (*arrivée au point n°10*), A. Rebrassier, J.M. Remy, P. Renaud, P.J. Robinot, V. Salvador, G. Schneider, M.C. Serieys, E. Sivadon, C. Souvay, J.L. Thiéry, C. Vauzelle, P. Vilmar, R. Voiry.

Excusés : Mesdames et Messieurs V. Marcot (pouvoir à Monsieur P. Eymard), P. Soltys (*à partir du point n°18*), P. Nardin (pouvoir à Monsieur D. Andrès), O. Baraban, N. Braun (pouvoir à Madame G. Jeandel-Jeanpierre (*jusqu'au point n°4*)), C. Petit (pouvoir à Monsieur G. Eymann (*à partir du point n°13*)), P. Deau (pouvoir à Monsieur J.C. Moretton), E. Del Génini (pouvoir à Monsieur J. Grasser), M.C. Abel (pouvoir à Monsieur J.P. Moinaux), M. Balland (pouvoir à Monsieur D. Momon), A. Blossé (pouvoir à Monsieur E. Garion), C. Bonnaventure (pouvoir à Madame A. Courtois-Paulus), F. Chevalley (pouvoir à Monsieur J.P. Jeannot), F. Claudon, R. Colin, A. Denninger-Arnoux (*à partir du point n°13*), F. Diot (pouvoir à Monsieur Y. Bombarde), F. Fleury (*à partir du point n°15*), A. Gambrelle (suppléé par Monsieur P. Renaud), B. Gille (pouvoir à Monsieur A. Ben Omrane), J. Hamann (suppléé par Monsieur F. Garcia), G. Huguenin (suppléé par Monsieur G. François), N. Huguenin (suppléée par Monsieur C. Lhuillier), D. Lagarde (suppléé par Monsieur V. Salvador), L. Bernard, J. Mahieu (pouvoir à Monsieur R. Clément), D. Mathieu (pouvoir à Monsieur P. Larrière), D. Midon (suppléé par Monsieur J.P. Bégel), S. Muller (pouvoir à Monsieur J.C. Cravoisy), G. Nexon (suppléé par Monsieur O. Jeandin), A. Pierre (suppléé par Monsieur M. Claudel), L. Rayeur-Klein (pouvoir à Monsieur R. Alémani (*jusqu'au point n°10*)), N. Trouy (suppléé par Monsieur A. Mangin), S. Viry (pouvoir à Monsieur M. Heinrich), C. Vuillemard (suppléé par Monsieur M. Emeraux).

Absents : Mesdames et Messieurs B. Aubry, C. Balland, M. Dumontier, M.C. Finot, E. Jacoté, D. Micard, D. Perrin, J.P. Poirot, R. Roger, M.C. Thiébaud, J. Thomas.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Pascal HAULLER

Le Procès-verbal de la séance du 4 février 2019 est adopté à l'unanimité.

## 1 - Communication de décisions

SANS OBSERVATION

### 1/1 - Décisions du Président

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 5 janvier 2017, autorisant Monsieur le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ A l'établissement de marchés :

- Avec les Sociétés SAS PEDUZZI TP, SAS MENIL RENOV', SARL IL ETAIT UN ARBRE, IMHOFF et FMT DIVOUX pour des travaux de construction de l'Hôtel de l'Innovation Bois à Epinal pour un montant total de 2.263.133,50 € HT.

- Avec L'ATELIER DES TERRITOIRES pour une étude faune/flore en vue de satisfaire les exigences de l'autorisation environnementale concernant le projet de restauration du Cône sur la Commune d'Uriménil pour un montant de 24.134 € HT.

- Avec la Société SUEZ pour l'exploitation des réseaux d'assainissement collectifs et pluviaux des Communes de Dinozé, Les Forges, ainsi que la station d'épuration de Domèvre sur Avière pour montant total de 20.339 € HT.

- Avec l'Entreprise SAVARIAU-ZACHARIE pour des travaux de protection de berge à Igney pour un montant de 125.392 € HT.

- Avec LA CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DES VOSGES pour un avenant financier annuel à la convention définissant la participation financière du producteur pour la station d'épuration de Nomexy pour l'année 2018 pour un montant de 1.017,27 €.

- Avec la Société CIRIL pour un l'acquisition d'un module AP / CP (Autorisation de Programme / Crédit de Paiement) du logiciel de gestion comptable et financière de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour un montant annuel de 1.200 € HT.

- Avec la Société VEOLIA pour un marché à bons de commandes pour l'entretien du poste de relèvement des eaux usées de la Commune de Chavelot pour un montant maximum de 20.000 € HT.

- Avec le SICOVAD pour la collecte des déchets non ménagers des équipements communautaires pour l'année 2019 pour un montant total de 71.957,94 €.

- Avec la Société COLAS NORD EST pour la création d'une voie d'accès à la ZI de Charmes pour un montant de 162.999,50 € HT.

- Avec l'Association ACTIONS pour une convention de partenariat pour une prestation de service de collecte des papiers de la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal pour un montant annuel de 90 €.
- Avec la CHAMBRE D'AGRICULTURE DES VOSGES pour le suivi de l'épandage des boues des lagunes de Dounoux et Chaumousey pour un montant de 14.628,15 € HT.
- Avec l'ENSEMBLE VOCAL SEQUENZA 9.3 pour l'organisation d'une rencontre de harpe encadrée par Madame Odile ABRELL à destination des élèves du Conservatoire pour un montant de 540,16 € TTC.
- Avec la Société ORANGE pour un contrat de location accès internet pro-version, faisant suite au déménagement de la bibliothèque de Gruy-les-Surance pour un montant mensuel de 40 € HT.
- Avec la Société ARCHIMED pour le renouvellement du contrat de maintenance annuelle et d'hébergement du logiciel de gestion du réseau des bibliothèques et médiathèques communautaires « Archimed Syracuse.Cloud » pour un montant annuel de 21.996,70 € HT.
- Avec la Société BONINI SAS pour l'affermissement de la tranche optionnelle relative aux travaux de réhabilitation du pont de la République à Epinal pour un montant de 292.177,25 € HT.
- Avec Monsieur Jean-François BASTEAU pour une classe de maître à destination des élèves du Conservatoire Gautier-d'Epinal pour un montant de 1.750 €.
- Avec la Société KCE ENVIRONNEMENT pour la réalisation d'un diagnostic environnemental / étude documentaire sur le futur site d'implantation de la Société CCV sur la ZI Inova 3000 à Capavenir Vosges pour un montant de 1.450 € HT.
- Avec le groupement MARGE ARCHITECTURE / TETRA GENIE CIVIL / CERITEL INGENIERIE pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à la rénovation des vestiaires et guichets du stade de la Colombière à Epinal pour un montant de 24.000 € HT.
- Avec le groupement d'entreprises PEDUZZI TP et TRB pour un avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement d'un giratoire sur la RD11 en groupement de commande avec le Conseil Départemental des Vosges pour un montant en plus-value de 91.275 € HT portant le nouveau montant du marché à 801.349 € HT.

⇒ A la création et modification de régies :

- Pour la création d'une régie d'avances auprès de la Direction Générale des Services de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

**⇒ A la conclusion et à la révision du louage de choses :**

- Pour une convention de location pour des locaux d'entrepôt de 540 m<sup>2</sup> et d'un bureau de 50 m<sup>2</sup> situés au 6 rue d'Epinal à Chavelot au profit de la SARL « Il était un arbre » pour une durée de 6 mois pour un montant de 8.230 € HT.

- Pour la mise à disposition, à titre gratuit, de salles du Conservatoire Gautier-d'Epinal au profit des l'Associations OPUS 88, Concours Artistique d'Epinal et au Collège Jules Ferry d'Epinal.

- Pour une convention de location pour la salle de réunion de la Fabrique à Entreprendre située au Plateau de la Justice à Epinal au profit de la SAS GO FORMATION pour une durée de 13 jours pour un montant de 10 € HT par jour occupé pour le remboursement des frais d'entretien et la mise à disposition du matériel informatique.

- Pour la mise à disposition de locaux et de matériels situés dans les locaux de l'Association « L'Esprit Libre » à La Vôge les Bains au profit de l'Association « Aux Sources de Saône et Meuse » pour un montant mensuel de 60 €.

- Pour la mise à disposition, à titre gratuit, de salles équipées d'un piano du Conservatoire Gautier-d'Epinal au profit des l'Association Concours International de piano d'Epinal et Ensemble Alliance d'Epinal.

- Pour un avenant au bail de sous location d'espaces au sein de l'ensemble immobilier situés 6 rue d'Epinal à Chavelot au profit de la Société FIBEX accordant la gratuité du loyer pour une durée de 3 mois à compter du 1er mars 2019.

- Pour un avenant au bail commercial avec la Société IN BÔ pour la location de locaux situés sur la Zone d'Activités « Les Bouleaux » à Les Voivres visant à prolonger le bail jusqu'au 1er septembre 2019.

**⇒ A l'acceptation d'indemnités de sinistres :**

- Pour une indemnité d'un montant de 103.823,91 € à percevoir de la compagnie d'assurance AXA France IARD dans le cadre du remboursement de dégradation du sous-sol du Centre Culturel de Nomexy au titre de la garantie dommages ouvrage.

**⇒ A la sollicitation de subventions :**

- Après de l'Agence de l'eau Rhin Meuse, du Conseil Départemental des Vosges et du Conseil Régional pour la réalisation des travaux d'aménagement du tronçon aval du ruisseau d'Argent en vue d'y restaurer la continuité écologique.

- Auprès du Conseil Départemental des Vosges dans le cadre du programme de voirie communautaire 2019.

- Auprès de l'Agence de l'eau Rhin Meuse et du Conseil Départemental des Vosges pour la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif rue d'Hadol à Dounoux.

- Auprès des co-financeurs publics (Département des Vosges, Région Grand Est...) pour les projets de stade en eaux vives, rénovation du stade d'Uxegney et Micro Folie.

- Auprès de l'Etat et du Département des Vosges pour la réalisation d'équipements de services le long de la Véloroute l'Echappée Bleue (signalétique, sanitaires et points d'eau) et la réalisation des travaux d'aménagement d'une passerelle à Bouzey (secteur route du rivage à Sanchey).

⇒ **Pour l'adhésion et le renouvellement d'adhésion à des associations :**

- Avec AVICCA pour l'adhésion 2019 d'un montant de 2.500 €.

- Avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Vosges pour l'adhésion 2018 d'un montant de 3.500 €.

- Avec l'Assemblée des Communes de France pour la cotisation 2019 d'un montant de 9.000 €.

- Avec l'Association des Maires et Présidents des Communautés des Vosges pour la cotisation 2019 d'un montant de 5.769,30 €.

⇒ **Pour l'acceptation de dons :**

- Avec l'Association SPINALAB 88 pour un don au profit de la Communauté d'Agglomération d'Epinal d'un montant de 30 € pour la Bibliothèque Multimédia Intercommunale.

## **1/2 - Décisions du Bureau**

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 5 janvier 2017, autorisant le Bureau à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ **En matière de groupement de commandes :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé la constitution d'un groupement de commande concourant à la désignation d'un délégué référent sur la protection des données personnelles afin de se conformer à la réglementation sur la protection des données (RGPD).

**⇒ En matière d'affaires financières :**

- Le Bureau Communautaire a précisé les modalités de versement de la contribution 2019 au Syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, à l'Etablissement Supérieur d'Art de Lorraine et à l'Association de Gestion des Services Universitaires.

**⇒ En matière de cession de terrain :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé les cessions de terrains issus de la parcelle cadastrée BC 271 sise Zone d'Activité des Hauts Cailloux à Golbey pour un montant de 40 € HT du m<sup>2</sup> au profit de :

- Monsieur LEONARD pour une superficie d'environ 2.500 m<sup>2</sup> soit 100.000 € HT ;
- Monsieur FOUCHET (NIL Promotion/Alsebat) pour une superficie d'environ 2.500 m<sup>2</sup> soit 100.000 € HT ;
- Monsieur RENAUD (Renaud Clim Service) pour une superficie d'environ 2.400 m<sup>2</sup> soit 96.000 € HT ;
- Monsieur CHEVRIER (Stores Fermetures) pour une superficie d'environ 2.800 m<sup>2</sup> soit 112.000 € HT.

- Le Bureau Communautaire a approuvé la cession de terrains situés sur la Commune de Les Voivres, à provenir des parcelles cadastrées D842, D843 et D845, d'une superficie totale d'environ 4.005 m<sup>2</sup> au profit de la Société IN BÔ pour un montant de 150.000 € HT.

**⇒ En matière de cession de bâtiment :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé la cession de trois bâtiments situés sur la Zone de Chavelot, à provenir de la parcelle cadastrée AL 156, d'une superficie d'environ 4.610 m<sup>2</sup> au profit de la Société FIBEX pour un montant de 900.000 € HT.

**⇒ En matière de ressources humaines, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- La rémunération des artistes enseignants du Conservatoire Gautier-d'Epinal dans le cadre des concerts de la saison artistique.

- La modification des vacances des musiciens de l'orchestre au Conservatoire à Rayonnement Départemental Gautier-d'Epinal.

- Les autorisations spéciales d'absence au bénéfice des agents.

- La journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées à partir de l'année 2019.
- Le montant de la participation de la Communauté d'Agglomération d'Epinal aux récipiendaires de la médaille communale et intercommunale.
- L'instauration de l'indemnité kilométrique vélo à compter du 1er mai 2019 au bénéfice des agents de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.
- Les modifications apportées au tableau des effectifs.

⇒ **Affaires Générales, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- L'avenant n°2 avec la Commune de Chavelot, à la convention fixant les modalités de mise à disposition des services de la Commune de Chavelot au profit de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.
- Les conventions relatives aux mutualisations des services communs et des prestations de services avec la Ville d'Epinal.
- La convention relative au service mutualisé d'assistance à maîtrise d'ouvrage, marchés publics et recherche de subventions avec les Communes membres de la Communauté d'Agglomération d'Epinal et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir.

## **ADMINISTRATION GENERALE ET MARCHES PUBLICS**

### **2 - Intérêt communautaire**

Le Conseil Communautaire a approuvé la modification de l'intitulé de la définition de l'intérêt communautaire relatif à la compétence en matière d'aménagement de l'espace communautaire, et a déclaré d'intérêt communautaire le soutien à l'Association Jeunesse et Cultures au titre de la compétence « action sociale ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **3 - Désignation de représentants**

Le Conseil Communautaire a approuvé la désignation de trois représentants suppléants appelés à siéger au sein du Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain.

ÉLUS À L'UNANIMITÉ

*Messieurs Jean-Claude MORETTON, Adel BEN OMRANE et Dominique MOMON*

### **4 - Schéma de mutualisation**

Le Conseil Communautaire a approuvé le schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 5 - Marque de Territoire « Epinal, la Belle Image »

### 5/1 - Prix « Epinal, la Belle Image »

Le Conseil Communautaire a approuvé l'attribution d'un prix de la Communauté d'Agglomération d'Epinal « Epinal, la Belle Image » pour le premier prix du Concours International de Piano qui a eu lieu le 31 mars 2019 d'un montant de 3.000 €.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

### 5/2 - Vente de produits dérivés « Epinal, la Belle Image »

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec l'Office de Tourisme d'Epinal et de sa Région, la convention de dépôt-vente permettant la vente de produits dérivés « Epinal, la Belle Image » par l'Office de Tourisme d'Epinal et sa Région.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

## 6 - Déploiement du Très Haut Débit

### 6/1 - Convention avec la Région Grand Est

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec la Région Grand Est, la convention relative au déploiement du Très Haut Débit sur le Territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

### 6/2 - Convention avec le Conseil Départemental des Vosges

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec le Conseil Départemental des Vosges, la convention financière dans le cadre du déploiement du Très Haut Débit sur le Territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

## 7 - Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale

Le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion de la Commune de Gerbamont, des Syndicats Scolaires du Haut Barba, d'Hadigny les Verrière et « Nos Petits Villages », et du Syndicat Terre de Légende au sein du Syndicat Mixte d'Informatisation Communale dans le Département des Vosges.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

## 8 - Réhabilitation du Gymnase Lapicque à Epinal

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Gymnase Lapicque situé à Epinal pour un montant estimatif de 295.000 € HT.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

## 9 - Constitution d'un groupement de commande

Le Conseil Communautaire a approuvé la constitution d'un groupement de commande, avec le Conseil Départemental des Vosges, pour la requalification du giratoire situé à l'intersection de l'avenue Pierre Blanck et de la rue de La Voivre à Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ  
ÉLUS Á L'UNANIMITÉ

Titulaire : Madame Marie-Christine SERIEYS  
Suppléant : Monsieur Paul RAFFEL

## AFFAIRES FINANCIÈRES

### 10 - Compte Administratif 2018

Le Conseil Communautaire a approuvé les comptes administratifs 2018 des budgets suivants :

- 10/1 - Budget Général
- 10/2 - Budget annexe Zones Economiques
- 10/3 - Budget annexe Réseau Haut Débit
- 10/4 - Budget annexe Locations Commerciales
- 10/5 - Budget annexe Transport
- 10/6 - Budget annexe Scènes-Vosges
- 10/7 - Budget annexe Assainissement Régie
- 10/8 - Budget annexe Zone Hermitage
- 10/9 - Budget annexe Rehaincourt

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 11 - Comptes de gestion 2018

Le Conseil Communautaire a approuvé les comptes de gestion 2018 des budgets suivants :

- 11/1 - Budget Général
- 11/2 - Budget annexe Zones Economiques
- 11/3 - Budget annexe Réseau Haut Débit
- 11/4 - Budget annexe Locations Commerciales
- 11/5 - Budget annexe Transport
- 11/6 - Budget annexe Scènes-Vosges
- 11/7 - Budget annexe Assainissement Régie
- 11/8 - Budget annexe Zone Hermitage
- 11/9 - Budget annexe Rehaincourt

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 12 - Affectation du résultat 2018

Le Conseil Communautaire a affecté le résultat de l'exercice 2018 sur le budget général et les budgets annexes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

- 12/1 - Budget Général
- 12/2 - Budget annexe Zones Economiques
- 12/3 - Budget annexe Réseau Haut Débit
- 12/4 - Budget annexe Locations Commerciales
- 12/5 - Budget annexe Transport
- 12/6 - Budget annexe Scènes-Vosges
- 12/7 - Budget annexe Assainissement Régie
- 12/8 - Budget annexe Zone Hermitage

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 13 - Budget Primitif 2019

Le Conseil Communautaire a approuvé le budget primitif 2019 de la Communauté d'Agglomération :

- 13/1 - Budget Général

ADOPTÉ AVEC 2 VOIX CONTRE  
ET 2 ABSTENTIONS  
Contres : M. Benoît JOURDAIN et  
Mme Afafe RAFIKI

- 13/2 - Budget annexe Zones Economiques

Abstentions : M. Pierre-Jean  
ROBINOT et Mme Cécilia LEROY  
ADOPTÉ AVEC 2 ABSTENTIONS  
M. Pierre-Jean ROBINOT et Mme  
Cécilia LEROY

- 13/3 - Budget annexe Réseau Haut Débit

ADOPTÉ AVEC 2 ABSTENTIONS  
M. Pierre-Jean ROBINOT et Mme  
Cécilia LEROY

- 13/4 - Budget annexe Locations Commerciales

ADOPTÉ AVEC 2 ABSTENTIONS  
M. Pierre-Jean ROBINOT et Mme  
Cécilia LEROY

**13/5 - Budget annexe Transport**

ADOPTÉ AVEC 2 ABSTENTIONS  
M. Pierre-Jean ROBINOT et Mme  
Cécilia LEROY

**13/6 - Budget annexe Scènes-Vosges**

ADOPTÉ AVEC 2 ABSTENTIONS  
M. Pierre-Jean ROBINOT et Mme  
Cécilia LEROY

**13/7 - Budget annexe Assainissement Régie**

ADOPTÉ AVEC 2 ABSTENTIONS  
M. Pierre-Jean ROBINOT et Mme  
Cécilia LEROY

**13/8 - Budget annexe Assainissement DSP**

ADOPTÉ AVEC 2 ABSTENTIONS  
M. Pierre-Jean ROBINOT et Mme  
Cécilia LEROY

**13/9 - Budget annexe Zone Hermitage**

ADOPTÉ AVEC 2 ABSTENTIONS  
M. Pierre-Jean ROBINOT et Mme  
Cécilia LEROY

**13/10 - Budget annexe Zone Economique Xertipôle**

ADOPTÉ AVEC 2 ABSTENTIONS  
M. Pierre-Jean ROBINOT et Mme  
Cécilia LEROY

**14 - Autorisation de Programme sur Crédit de Paiement (APCP)**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'autorisation de Programme sur Crédit de Paiement d'opérations communautaires.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**15 - Taux d'imposition**

Le Conseil Communautaire a fixé pour l'année 2019, les taux portés au cadre II de l'état 1259 de la notification des taux d'imposition.

ADOPTÉ AVEC 2 VOIX CONTRE  
M. Pierre-Jean ROBINOT et Mme  
Cécilia LEROY

**16 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

Le Conseil Communautaire a fixé les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**17 - Contribution au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours**

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement de la participation 2019 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au Service Départemental d'Incendie et de Secours pour un montant total de 3.326.074,46 €.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**18 - Contribution au budget à autonomie financière « La Souris Verte »**

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement de la participation 2019 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au budget à autonomie financière « La Souris Verte » pour un montant total de 864.000 €.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**19 - Contribution à l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine**

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement de la participation 2019 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine pour un montant total de 753.900 €.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**20 - Attribution de compensation provisoire**

Le Conseil Communautaire a fixé le montant des attributions de compensation provisoires 2019 suite au transfert de nouvelles compétences.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**21 - Dotation de solidarité communautaire**

Le Conseil Communautaire a institué une dotation de solidarité communautaire au bénéfice des Communes Membres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**22 - Tarifs intercommunaux**

Le Conseil Communautaire a approuvé les tarifs intercommunaux pour l'année 2019-2020 du Conservatoire Gautier-d'Epinal, de Scènes Vosges, de la borne de services pour camping-cars de Bouzey, du Gymnase Lapicque à Epinal et de l'aquatraining de la Piscine Olympique Roger Goujon à Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**23 - Attribution de fonds de concours**

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'un fonds de concours au profit des Communes de :

- 23/1 - Commune de Dompierre ;
- 23/2 - Commune de Jarménil ;
- 23/3 - Commune de La Baffe ;
- 23/4 - Commune de La Chapelle aux Bois ;
- 23/5 - Commune de La Haye ;
- 23/6 - Commune de Vaudéville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**MOBILITE****24 - Contrat de délégation de service public du transport urbain de voyageurs avec la Société KEOLIS**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec la Société KEOLIS, l'avenant n° 21 au contrat de délégation de service public du transport urbain de voyageurs relatif à la prime pour le personnel KEOLIS, délégataire du réseau Imagine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**25 - Convention de partenariat avec la Ville d'Epinal pour l'édition 2019 du Festival « Rues et Cies »**

Le Conseil Communautaire a approuvé avec la Ville d'Epinal une convention de partenariat pour la prise en charge de la campagne d'affichage de l'édition 2019 du Festival Rues et Compagnie sur quatre bus du réseau de transport de la Communauté d'Agglomération pour un montant total de 2.600 € HT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE****26 - Avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2016 avec l'association Image'Est**

Le Conseil Communautaire a approuvé la signature de l'avenant n° 1 prorogeant d'une durée de 1 an, la convention d'objectifs 2016 avec l'association Image'Est relative au versement d'une subvention d'équipement dans le cadre du projet « Mémoire d'images ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**27 - Défis du Bois**

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 35.000 € au profit de l'École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois (E.N.S.T.I.B.) - Université Lorraine, pour l'organisation de l'édition 2019 des « Défis du Bois 3.0 ».

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**28 - Dispositif d'aide à la location de locaux professionnels**

Dans le cadre du dispositif d'aides économiques instauré par la Communauté d'Agglomération d'Epinal, le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une aide économique à l'immobilier à la Société Section 4 à Epinal, pour un montant de 146 €/mois, soit 20 % du loyer mensuel, sur une durée de 23 mois et a autorisé le président ou son représentant à signer la convention d'aide entre la Communauté d'Agglomération d'Epinal et la société Section 4.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**29 - Réseau de collectivités favorisant l'accueil des tournages en Grand Est : PLATO**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'annexe financière 2019 à la convention cadre 2018-2020 avec la Région Grand Est et l'agence culturelle Grand Est relative à un abondement financier de la Communauté d'Agglomération d'Epinal en faveur du Fonds régional dédié au soutien de la production audiovisuelle et cinématographique à hauteur de 15.000 € pour l'exercice 2019.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**30 - Acquisition du terrain d'assiette de l'Hôtel Innovation Bois**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'acquisition d'un terrain d'une surface d'environ 7.708 m<sup>2</sup> issu des parcelles appartenant à la Ville d'Epinal cadastrées BV 13 et BV 114 situées Avenue Pierre Blanck en vue de la construction de l'Hôtel Innovation Bois pour un prix de 48 € par m<sup>2</sup>.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**31 - Acquisition de terrain zone d'activité les Bouleaux à Les Voivres**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'acquisition de la parcelle communale cadastrée ZK 12 appartenant à la Commune de Les Voivres, d'une superficie d'environ 7.416 m<sup>2</sup>, pour un prix de 4 € par m<sup>2</sup>.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**32 - Festival des métiers et de l'orientation**

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 4.000 € au profit de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour l'organisation du Festival des métiers et de l'orientation.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR****33 - Modifications statutaires de l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine**

Le Conseil Communautaire a approuvé la modification des statuts de l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**34 - Centre d'Etudes Supérieures Scientifiques à Epinal**  
Le Conseil Communautaire a approuvé, avec l'Université de Lorraine, la convention relative au financement des formations du Centre d'Etudes Supérieures Scientifiques d'Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

## AFFAIRES SOCIALES

**35 - Convention portage de repas**  
Le Conseil Communautaire a approuvé, avec l'Association de développement local « Pays de la Vôge », la convention relative au service de portage de repas sur les 9 communes de l'ex Communauté de Communes du Val de Vôge portant la contribution de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à hauteur de 2.818,20 €.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**36 - Convention avec le Conseil Départemental des Vosges pour le suivi des bénéficiaires du RSA**  
Le Conseil Communautaire a approuvé, avec le Conseil Départemental des Vosges, la convention relative au suivi des bénéficiaires du RSA sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, hors Epinal, fixant la participation du Conseil Départemental des Vosges pour un montant de 91.422 €.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**37 - Association Jeunesse et Cultures**  
Le Conseil Communautaire a approuvé, avec l'Association Jeunesse et Cultures, la convention d'objectifs et à fixer la participation 2019 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour un montant de 339.000 €.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ  
Mesdames et Messieurs Michel HEINRICH, Stéphane VIRY, Adel BEN OMRANE, Pascale DEAU, Jean-Claude MORETTON, Benoît JOURDAIN, Raphaëla CANTERI, Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE et Laurence RAYEUR-KLEIN ne participent pas au vote

## PETITE ENFANCE

**38 - Modification de l'horaire d'ouverture du multi accueil « Les p'tits crocos » de Xertigny**  
Le Conseil Communautaire a approuvé la modification de l'horaire d'ouverture du multi accueil « Les p'tits crocos » de Xertigny.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

## HABITAT

**39 - Construction de la Maison de l'Habitat**  
Le Conseil Communautaire a approuvé le lancement d'un marché public global de performance avec négociation relatif à la construction de la Maison de l'Habitat et du Développement Durable, ainsi que le programme de construction et le plan de financement correspondant.

ADOPTÉ AVEC 2 VOIX CONTRE  
M. Benoît JOURDAIN et Mme Afafe RAFIKI

**40 - Convention Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC)**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en œuvre du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) des quartiers prioritaires de la Communauté d'Agglomération visant à prolonger la convention pour une durée d'un an.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**41 - Programme Local de l'Habitat**

Le Conseil Communautaire a approuvé la constitution d'un comité de pilotage d'élaboration et de suivi du Programme Local de l'Habitat.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**42 - Projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et de l'Information des Demandeurs**

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à transmettre le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs aux communes membres de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**43 - Site des anciennes Corderies Bihr à Uriménil**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine et la Commune d'Uriménil, une convention de maîtrise d'œuvre pour les études et diagnostics à réaliser sur le site des anciennes corderies Bihr, fixant le montant de la participation de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à hauteur de 20.000 € TTC (soit 10% des frais d'études).

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE****44 - Adhésion à l'Association AMORCE**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à l'Association AMORCE pour un montant de 1.200 €.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Monsieur Benoît JOURDAIN ne participe pas au vote

**ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS****45 - Patinoire Intercommunale d'Epinal**

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 40.000 € au profit de la Fédération Française des Sports de Glace pour l'organisation, à la Patinoire Intercommunale d'Epinal, de la Nation's Cup 2019 et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs à intervenir.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**46 - Procès-verbaux de transfert**

Le Conseil Communautaire a approuvé les procès-verbaux de transfert :

46/1 - Gymnase Lopicque à Epinal ;

46/2 - Stade de la Colombière à Epinal ;

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**46/3** - Parcelle cadastrée AW195 sise au Port d'Epinal en vue de la réalisation d'un stade d'eaux vives.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## ASSAINISSEMENT

### 47 - Délégation du Service Public Assainissement

Le Conseil Communautaire a approuvé les avenants aux contrats de délégation de services publics visant à intégrer le service public d'assainissement des Communes suivantes et a fixé le montant des surtaxes assainissement :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- Intégration de la DSP de Charmes avec la Société VEOLIA pour la Commune d'Essegney ;
- Intégration de la DSP de Darnieulles-Uxegney avec la Société SUEZ pour les Communes de Domèvre-sur-Avière et de Les Forges ;
- Intégration de la DSP du secteur de Nomexy avec la Société VEOLIA pour la Commune de Vincey ;
- Intégration de la DSP d'Epinal Collecte avec la Société SUEZ pour la Commune de Dinozé.

### 48 - Règlement d'Assainissement Collectif

Le Conseil Communautaire a approuvé le règlement d'assainissement collectif de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 49 - Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif

Le Conseil Communautaire a institué une participation forfaitaire à l'assainissement collectif (PFAC) ainsi qu'une « PFAC assimilée domestique » sur le Territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal et à en fixer leurs montants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 50 - Convention d'occupation du domaine public fluvial

Le Conseil Communautaire a approuvé avec Voies Navigables de France, la convention d'occupation du domaine public fluvial pour le passage d'une canalisation de refoulement d'assainissement sur la Commune de Châtel sur Moselle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Golbey, le 2 avril 2019,  
Le Président,



Michel HEINRICH